

Délibération du Conseil municipal

du 20 novembre 2023

Date de

convocation :

13/11/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt novembre, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Maxence GILLE, Maire.

En exercice : 27

Présents : 17

Votants : 24

Présents : M. Maxence GILLE – M. Daniel SEVILLANO – Mme Catherine BEGUIN – M. Pierre COURTIER – Mme Nathalie COUILLARD – M. Romain SEVILLANO – Mme Christelle REMERE – M. Laurent COURTIAT – Mme Jeanine TURLURE – Mme Sylvie FOUGERAY- M. Sébastien COSTARD – M. Jacques TOUPRY – M. Olivier GANDAR – M. Georges BACCON – M. Jean-Paul BORIE – Mme Cindy MOUSSI – LE GUILLOU – M. Jean-Michel LEMSEN.

Pouvoirs : Mme Karine ROUSSET à M. Maxence GILLE – M. Nicolas LAVALLEE à Mme Catherine BEGUIN – Mme Auziria MENDES à M. Georges BACCON – M. Cyril DEBOOSERE à M. Daniel SEVILLANO – Mme Clarisse NOEL à M. Pierre COURTIER – Mme Brigitte DA SILVA à Mme Cindy MOUSSI – LE GUILLOU – M. Fabrice DELARGILLIERE à M. Jean-Michel LEMSEN.

Absents excusés : Mme Karine ROUSSET– M. Nicolas LAVALLEE – Mme Auziria MENDES– M. Cyril DEBOOSERE– Mme Clarisse NOEL – Mme N'Deye DIA BRANDONNE – Mme Mélanie GENTILS – Mme Rafea LAOUADI – Mme Brigitte DA SILVA – M. Fabrice DELARGILLIERE.

M. Pierre COURTIER a été élu secrétaire de séance.

N° de

délibération :

50-2023

Objet :

DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Vu le budget primitif 2023 de la commune, approuvé par délibération n°31-2023 du 11 avril 2023 ;

Vu l'assujettissement de la commune à la nomenclature budgétaire et comptable de la M14 permettant de recourir aux chapitres de dépenses imprévues ;

CONSIDÉRANT que la nécessité de prévoir des crédits budgétaires en section de fonctionnement afin de clôturer l'exercice 2023 sans encombre ;

Le Conseil Municipal, après en Avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE la décision modificative n°2 suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DÉPENSES	
Chapitre 011 – Article 615232	+ 30 000,00€
Chapitre 65 – Article 6541	+ 10 000,00€
Chapitre 014 – Article 739223	+ 10 000,00€
Chapitre 66 – Article 66111	+ 16 000,00€
Chapitre 67 – Article 678	+ 31 700,00€
Chapitre 022 – Dépenses imprévues	- 97 100,00€

Fait à Lizy sur Ourcq, le 20 novembre 2023.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Le Maire,
Maxence GILLÉ



Le secrétaire de séance,
Pierre COURTIER

